



## ACTE DE DECLARATION DE NAISSANCE

### Objet

Les actes de déclaration de naissance enregistrent officiellement la naissance d'une personne. Ce sont des actes dits « authentiques<sup>1</sup> ». Ils font partie de la trilogie (naissance-mariage-décès) des actes de l'état civil depuis sa création. Les formes et les supports ont varié. C'est pourquoi toutes les mentions identifiées dans la présente fiche ne sont pas toujours présentes dans toutes les différentes formes d'acte de naissance.

Différentes formes de tables alphabétiques récapitulatives (annuelles) sont apparues au fil du temps. Leur consultation est utile mais insuffisante pour une exploitation systématique et complète des actes.

### Quel est l'intérêt de l'acte de déclaration de naissance pour un généalogiste

| <i>utile pour (connaître) ...</i>                                   | <i>efficace si ...</i>   |
|---|--|
| <u>nom</u> , <u>prénom</u> et <u>sexe</u> de l'enfant               | <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ prendre le temps de vérifier la présence du nom dans la liste alphabétique de fin d'année (si elle existe);</li> <li>➔ il est opportun de mentionner aussi l'existence de tables décennales, probablement réalisées par fusion (pas toujours !) de tables annuelles, et, dans certaines grandes villes, dont Bruxelles, de tables semestrielles;</li> <li>➔ en cas de doute, vérifier l'orthographe du nom dans la colonne marginale de l'acte (si elle existe) et dans la liste alphabétique de fin d'année (si elle existe);</li> <li>➔ sauf rectification ultérieure, c'est l'orthographe de l'acte qui vaut, et non celle de la mention marginale et encore moins de la table;</li> <li>➔ personnellement, je note l'orthographe des signatures (et pas seulement leur présence) quand elle diffère de celle indiquée par l'employé de l'état civil;</li> </ul> |
| la <u>filiation</u> de l'enfant                                     | l'acte de déclaration de naissance fait référence à deux des quatre fondamentaux de la généalogie : la naissance et la filiation. Il mentionne le plus souvent le père et la mère et parfois la mère seule si le père est inconnu ou inavoué;  |
| <u>date</u> (éventuellement heure) et <u>lieu</u> de la naissance   | bien faire la différence entre les deux dates;   |
| <u>date</u> (éventuellement heure) et <u>lieu</u> de la déclaration |  |

<sup>1</sup> Un acte authentique est un acte dressé par une autorité officielle, un officier public, ayant le droit pour ce faire. La contestation d'un acte authentique est très difficile et exige une procédure spécifique.

| <i>utile pour (connaître) ...</i>  | <i>efficace si ...</i>  |
|--|---|
| <u>nom et prénom, âge, domicile et profession</u> du déclarant ou de la déclarante | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ généralement le père <b>mais</b> pas toujours;</li> <li>→ ne pas oublier de contrôler visuellement la présence des signatures et leur orthographe;</li> </ul>  |
| <u>nom, prénom, âge, domicile et profession</u> du père                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ si le père est nommé;</li> <li>→ il est possible de calculer approximativement l'<u>année de naissance</u> à partir de l'âge<sup>2</sup>;</li> </ul>   |
| <u>nom, prénom, âge, domicile et profession</u> de la mère                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ il y a intérêt à ne pas se contenter de la liste alphabétique annuelle; celle-ci ne révèle pas les noms de la mère ni ceux des témoins; cela pourrait, cependant, s'avérer des pistes de recherche utiles;</li> <li>→ la mention « son épouse (légitime) » vaut preuve du mariage en attendant de trouver l'acte de mariage;</li> <li>→ il est possible de calculer approximativement l'<u>année de naissance</u> à partir de l'âge<sup>2</sup>;</li> </ul>  |
| <u>nom, prénom, âge, domicile et profession</u> des deux témoins de la déclaration | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ généralement cette information n'a pas d'intérêt généalogique direct <b>mais</b> la mention d'un nom peut <u>lever des pistes</u>;</li> <li>→ il est possible de calculer approximativement l'<u>année de naissance</u> à partir de l'âge<sup>2</sup>;</li> <li>→ contrairement à l'acte de mariage, la présence d'un témoin est rarement l'indice d'un rapport social spécifique ; en plus des proches, on y trouve : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des employés communaux disponibles;</li> <li>- des « bénévoles » disposés à témoigner contre modeste rétribution ...;</li> </ul> </li> <li>→ ne pas oublier de contrôler visuellement la présence des signatures et leur orthographe;</li> <li>→ il arrive que le lien de parenté entre les personnes soit mentionné, ce qui peut être intéressant.</li> </ul> |

rédacteur : Paul WILLOT

date : lundi 1 juillet 2013

nombre de pages : 2

nom du fichier : acte de declaration de naissance.odt

---

2 Il faut se rappeler que les cartes d'identité n'apparaissent qu'après la première guerre mondiale et qu'auparavant les déclarations étaient verbales; il m'est arrivé de constater jusqu'à 5 à 6 ans d'erreur avec l'acte de naissance.